



Rappel de la loi

Seules les officines physiques disposant de leur propre site internet et autorisées par l'Agence Régionale de Santé ont l'autorisation de vendre des médicaments en ligne.

[Lien vers le texte de loi](#)

x2

Le nombre de français prêt à acheter des médicaments sur internet a doublé depuis l'année dernière

Les Français sur la vente en ligne de médicaments

Tandis que l'année dernière, seulement 15% des français étaient prêt à acheter des médicaments sur Internet, un récent sondage ifop de janvier 2014 indique qu'ils sont maintenant 30%, principalement pour l'attractivité des prix. Néanmoins, 57% d'entre eux redoutent de tomber sur de la contrefaçon.

[Lien vers le sondage](#)



Nombre de pharmacies autorisées par l'ARS



Nombre de pharmacies autorisées ayant un site fonctionnel



Nombre de pharmacies autorisées référencées sur Unooc.fr

Unooc répond aux demandes des français

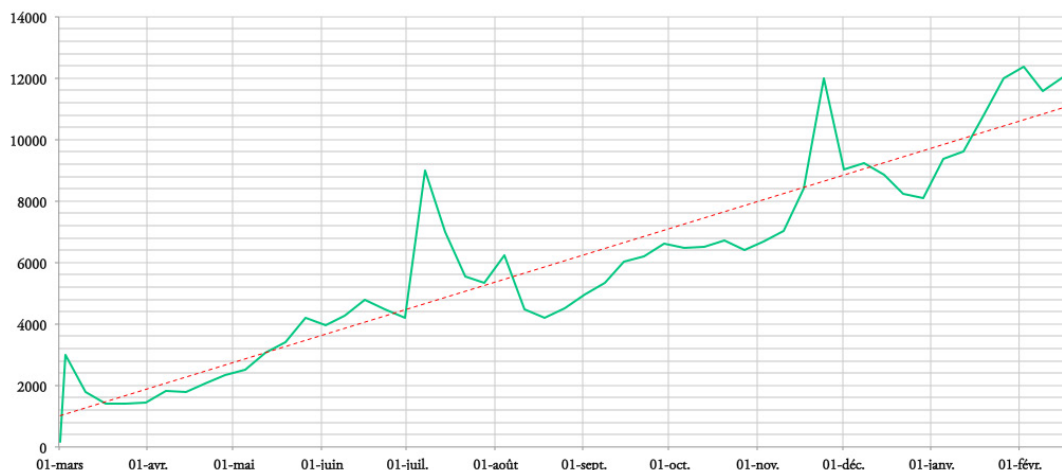
Unooc ne référence que les pharmacies autorisées par l'Agence Régionale de Santé et compare leur prix. *Découvrez Unooc sur la dernière page de ce communiqué*

40%

des visiteurs cliquent sur le bouton "Acheter" suite à une comparaison et sont redirigés vers le site d'une pharmacie

Unooc au centre de l'achat de médicament sur internet

Unooc, c'est aujourd'hui 1500 visites par jour (+1200% en un an) et plus de 500000 pages vues.



Evolution du nombre de pages vues depuis la création d'Unooc

Qu'est ce qu'Unooc ?

Unooc est le premier comparateur de prix des médicaments qui ne référence que les e-pharmacies autorisées par l'Agence Régionale de Santé. Lancé en mars 2013 par 5 jeunes toulousains Unooc est, au delà d'un simple comparateur de prix, une marque de confiance pour les consommateurs.

La transparence des politiques de prix est un élément essentiel aux yeux de tous ; grâce à internet nous pouvons acheter au meilleur prix. Cependant prenons soin d'utiliser les bons outils pour éviter les achats douteux voire dangereux.

Unooc.fr s'engage depuis sa création à soutenir l'évolution du e-commerce de médicaments sans ordonnance. Notre site web, conformément au chapitre 1.2 Règles techniques, permet aux internautes de comparer les prix des produits de santé référencés dans les catalogues des seules officines en ligne autorisées par l'Agence Régionale de Santé et l'Ordre des pharmaciens, et ce gratuitement.

Unooc accompagne les nouveaux pharmaciens connectés. Notre but est d'avancer à leurs côtés en adaptant nos fonctionnalités à leurs besoins pour répondre au mieux à la demande de leur clientèle : transparence, garantie, confiance. En étant présents sur Unooc, les pharmaciens français garantissent aux consommateurs qu'ils n'ont rien à cacher et leur proposent une solution fiable d'achat de médicaments en ligne.

Contact Presse :

Nicolas MICHEL

Co-fondateur
nmichel@unooc.fr
06 72 13 40 94